



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 49798

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les revendications des policiers municipaux. Les textes réglementaires parus jusqu'à maintenant n'ont pas réglé la plupart des problèmes essentiels tels que les domaines de compétences, qui doivent rester distinctes de celles de la police nationale, le régime indemnitaire et les droits à pensions. Personne ne conteste l'utilité de la police municipale dans le tissu social des communes. Alors que toutes les autres filières ont fait l'objet d'un traitement particulier, la situation des policiers municipaux reste floue. Il lui demande de lui faire connaître quelles sont les intentions du Gouvernement concernant cette filière de la fonction publique territoriale si nécessaire à la sécurité et au bien-être des citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Idiart Jean-Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49798

Rubrique : Police municipale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1483